

3.2.59

### L'utilisation des hélicoptères de la Protection civile pour le transport des blessés graves

En présence d'accidentés atteints de brûlures graves, le médecin traitant peut demander, aux conditions précisées par le Directeur Départemental des Services de Santé au Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Isère et qui ont été publiées dans le bulletin de l'Ordre, l'envoi d'hélicoptères de la Protection civile basés à Grenoble, équipés chacun pour le transport de deux blessés.

Cette demande doit parvenir au Cabinet du Préfet, pendant les heures de service (No de téléphone 44-88-59) et en dehors de ces heures au pilote de l'hélicoptère, Caserne des C.R.S. 147 à Grenoble (No de téléphone 44-88-59).

L'appareil se rendra immédiatement sur les lieux et pourra ramener deux blessés à l'Hôpital même de Grenoble sur le terrain duquel est installée une aire d'atterrissage de secours.

Dans le cas où des brûlés graves devront être directement évacués sur l'Hôpital St-Luc à Lyon, et sur cette indication, l'hélicoptère Alouette sera envoyé de préférence à l'hélicoptère Boil. Le médecin ayant décidé l'évacuation prévendra alors immédiatement directement ou par l'intermédiaire de la Gendarmerie, le Directeur de la Protection Civile du Rhône, Préfecture du Rhône, à Lyon (NO 55-41 - poste 545), qui alertera l'Hôpital St-Luc afin que soient prises toutes dispositions utiles pour l'atterrissage de l'hélicoptère en face de cet établissement.

Si le directeur de la Protection Civile du Rhône ne pouvait être rapidement touché, dès que l'hélicoptère aura été obtenu de Grenoble, l'Hôpital St-Luc en sera avisé directement, de préférence par l'intermédiaire de la Gendarmerie. De son côté à son départ, le pilote de l'hélicoptère fera avertir par la permanence de la C.R.S. 147 l'Hôpital St-Luc de l'éventualité de son atterrissage.

Si un autre hélicoptère était encore nécessaire il serait demandé au Cabinet qui fera appel à l'hélicoptère de la Gendarmerie basé à Lyon.

Aux heures où une permanence n'est point assurée au Cabinet, le Chef d'Escadron Commandant le groupe de Gendarmerie de l'Isère sera saisi.

Enfin, il faut rappeler que l'Association des Pisteurs-Secouristes dispose d'appareils pouvant transporter plusieurs blessés dont un Noronin quadricycle et un de Villard 8 places, et être l'aviation de secours en Montagne capable d'atterrir sur la neige et sur terrains exigus pour charger un blessé accompagné (No de téléphone du terrain d'aviation : 44-88-59 et 44-44-10).

Alors d'atterrissage de fortune. Prévoir pour l'atterrissage des hélicoptères un carré de 30 m x 30 m, dont le dégagement soit assuré face aux vents dominants et sans obstacle de plus de 10 mètres à moins de 100 mètres du point de décollage.

Le terrain doit être horizontal. Eviter les branches, panneaux mal fixés et tous objets pouvant gêner l'atterrissage.

Le balisage peut être réalisé aux quatre angles du carré à l'aide de panneaux ou de chaux.

L'indication du vent peut être donnée soit par des manches à vent de fortune, soit par des panneaux formant un T ou même un feu d'herbes en bordure du terrain.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
délégué  
J. CHORIER.



Rapidité ■ L'hélicoptère de la Sécurité civile qui amène sur les lieux de l'avalanche un docteur et un maître-chien

### JACQUES CARTON ■ M. Sécurité en montagne de la Protection Civile

Jacques Carton est chargé des problèmes de sécurité en montagne, auprès de M. René Vial, préfet de l'Isère, à la Protection Civile. C'est lui qui était chargé de la bonne marche de l'organisation de cette session : « Chaque année nous organisons ces journées de recyclage mais les pisteurs-secouristes n'y viennent obligatoirement et à tour de rôle que tous les cinq ans. Pour cette session, nous avons choisi comme lieu de démonstrations, la nouvelle station de Saint-Honoré (dont le maire est M. Maurice Dolmadjian), située aussi sur la commune de Villard-Saint-Christophe.

Le but de ces actions de recyclage est double : d'une part de dépoussiérer des connaissances acquises et de remettre à niveau des pisteurs-secouristes, d'autre part d'améliorer encore la sécurité sur les domaines skiables par des techniques de complémentarité avec d'autres équipes de secours en montagne. »



### DANS LES STATIONS

DL 18-02-75

### Le préfet en tournée d'inspection pour promouvoir la sécurité sur la neige

Grenoble. — La sécurité en montagne est à l'ordre du jour. Et, avec le président Giscard d'Estaing, au ski, toute la France a pris conscience, si ce n'est déjà fait, qu'il y a une « circulation sur la neige » comme il y en a une sur la route, avec des risques comparables.

Le préfet de l'Isère, M. Jamain ne pouvait moins faire que d'inspecter son domaine skiable. Et c'est ce qu'il a fait hier, en hélicoptère, à Chamrousse, et aux Deux-Alpes, en compagnie du colonel Roy, du commandant des C.R.S. Guercin, de M. Germain, conseiller technique au secours en montagne et de M. Rivère, directeur de la protection civile.

C'était l'occasion de rappeler le « potentiel-gendarmerie » de la sécurité en montagne dans l'Isère. Des chiffres éloquents : 42 interventions en 1974, pour secourir et assister 40 personnes, et, hélas, aussi pour ramener 3 morts.

Quels sont les moyens mis en œuvre par la gendarmerie ? Les voici :

— 18 brigades de gendarmerie des compagnies de la Mure et Grenoble sont classées « Montagne » ou « Moyenne montagne ». Elles disposent de gendarmes entraînés à l'alpinisme et à la pratique du ski. Ce sont elles qui reçoivent en premier temps l'alerte et la répercutent sur la protection civile et le commandant de Groupe ment qui décide d'un commun accord des moyens à mettre en œuvre.

— 6 postes provisoires, du 20 décembre au 15 avril l'hiver du 1er juillet au 15 septembre l'été, sont implantés dans les principales stations et lieux de tourisme, où elles exercent des missions de surveillance, police générale, alerte ainsi que les premières interventions.

— Enfin et surtout, le groupe de gendarmerie de haute montagne (G.G.H.M.) composé de 15 spécialistes sous les ordres, depuis 1961, de l'adjudant-chef Augerot.

Tous sont brevetés d'Etat « guides de haute montagne » et « parailleurs-secouristes » 7 d'entre eux sont en outre « moniteurs nationaux » et 4 possèdent la qualification de « chefs de caravane ».

Les C.R.S. interviennent également, on le sait en liaison avec la protection civile, notamment par hélicoptères basés au Versoud, ou à Lyon, Briançon, Megève, ou Chamonix (pour la gendarmerie.)

Ce sont-là les moyens de secours. Reste le problème de la prévention des accidents. C'est surtout, un problème d'information... et de discipline librement consentie par le skieur. Le code du ski ne touche encore que les plus avertis. Et, pour l'instant, il n'existe aucune contrainte.

La protection civile, vient d'éditer un tract où figurent quelques conseils élémentaires. C'est un premier pas vers une généralisation de la prudence sur la neige.

R.V.



Le préfet débarque d'hélicoptère aux Deux-Alpes

### Chamrousse : toutes les précautions sont prises

M. Janin, préfet de l'Isère, a donc visité la station de Chamrousse. Pour lui, les champs de neige doivent rester un domaine protégé, un lieu de liberté et de détente. Aussi faut-il éduquer les skieurs et leur redonner les conseils élémentaires de prudence.

Sur place, le préfet a constaté avec satisfaction que toutes les mesures de sécurité tant au niveau des responsables de la station que des remontées mécaniques, étaient prises, ce qui lui a permis d'envisager avec espoir, son but... faire de l'Isère le département champion de la sécurité.

Le préfet de l'Isère était accueilli par M. Dalmasso, maire de Saint-Martin d'Uriage, Roussin, maire de Vaulnaveys-le-Haut, Paysant, directeur du syndicat mixte et Rochetta, directeur de la station.

**...ET LE CIEL T'AIDERA**

Préface de Philippe de DIEULEVEULT

GERARD FRISON

éditions france-empire

A Monsieur Félix Germain  
Malgré des profanes de la technique de la montagne restera la montagne. A nous de la respecter. Fidélement votre.

J. Auber

...ET LE CIEL T'AIDERA

A Monsieur Félix Germain,  
l'un des pionniers et grand spécialistes du Ski en Montagne,  
de aventures vécues par des hommes au service des hommes.  
Avec mes sentiments respectueux

G. Frison  
Grenoble, 29/11/1975

Dédicace par Gérard Frison et Michel Auber, pilotes.



Les "Compagnons de l'Alouette" Montmasson, Lumpert, Leplus, Maret